



Notre réf.: 19309/76C

Dossier suivi par : Sandra LUISI
Tél. 247-84682
E-mail sandra.luisi@mi.etat.lu

Commune de Berdorf
Monsieur le Bourgmestre
5, rue de Consdorf
L-6551 Berdorf

Luxembourg, le 8 septembre 2022

Monsieur le Bourgmestre,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que j'approuve la délibération du conseil communal du 1^{er} juin 2022 portant adoption du projet d'aménagement particulier concernant des fonds sis à Weilerbach, commune de Berdorf, au lieu-dit « Lafewier », présenté par le collège des bourgmestre et échevins pour le compte de M. Fernand GUELF.

Cette décision est basée sur l'article 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain.

La présente décision sort ses effets sans préjudice des charges qui grèvent ou pourront grever les fonds en question en vertu d'autres dispositions légales ou réglementaires.

En exécution de l'article 16 de la loi modifiée du 21 juin 1999 portant règlement de procédure devant les juridictions administratives, un recours en annulation devant le tribunal administratif peut être introduit par ministère d'avocat inscrit à la liste des tableaux dressés par les conseils des Ordres des avocats contre la présente dans les trois mois qui suivent la notification de la décision aux parties intéressées ou le jour où ces derniers ont pu en prendre connaissance.





Je me permets de vous rappeler qu'il y a lieu d'exécuter les dispositions de l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 afin de mener à bon terme la présente procédure.

Veuillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de l'Intérieur



Taina Bofferding

Brm: Transmis à Madame la Ministre de l'Intérieur 1 exemplaire de la délibération du conseil communal du 1er juin 2022 réf. 2022-03-11 portant approbation du PAP "Lafewier" à Weilerbach à telles fins que de droits.

Berdorf, le 15 septembre 2022

Le secrétaire
(Contreseing art 74 loi communale)

Le bourgmestre